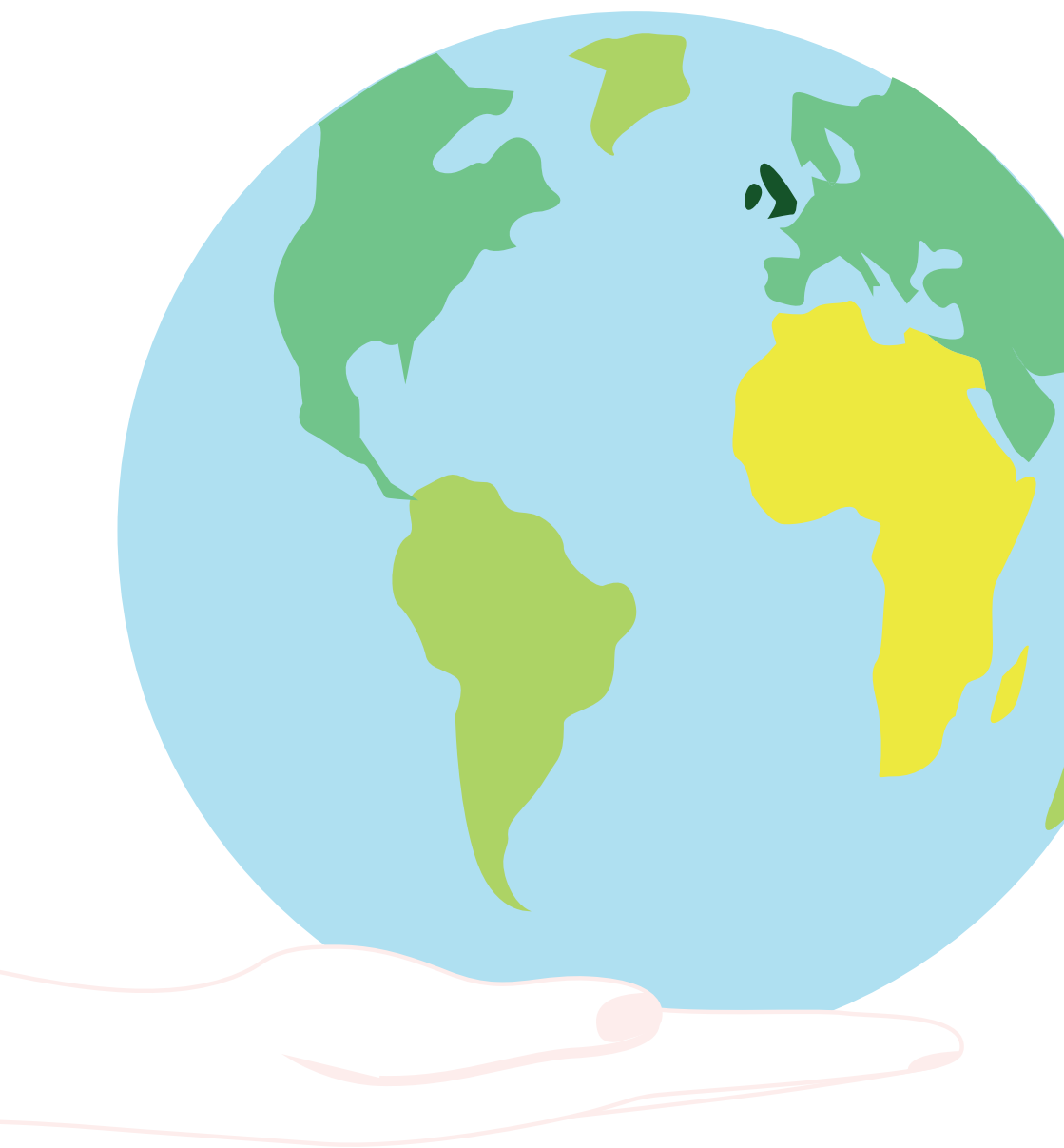


GREEN CABINET

le guide du développement durable

Le guide pour trouver
les leviers d'amélioration
de notre sobriété énergétique,
au sein de nos cabinets





GREEN CABINET

le guide du développement durable

Le réchauffement climatique, depuis longtemps annoncé, rythme désormais notre quotidien par ses conséquences multiples. **La sobriété énergétique s'impose aujourd'hui comme une nécessité et une évidence.** Cette prise de conscience collective interpelle chacun de nous, au titre de citoyen mais aussi de soignant : « primum non nocere, deinde curare ». Ce qui peut nous paraître comme une contrainte imposée est une opportunité pour mieux comprendre nos mécanismes de consommation.

Ce guide a pour but d'interpeller et d'évoquer les leviers sur lesquels nous sommes en capacité d'agir.

Le constat

- p. 4 État des lieux
- p. 6 Empreinte carbone personnelle
- p. 8 Les actions au sein d'un cabinet d'urologie

Des actions concrètes

- p. 10 Économies d'énergie
- p. 18 Informatique
- p. 13 Les transports
- p. 20 Gestion des déchets
- p. 17 Achats éco-responsables

p. 24 **Pour aller plus loin - Les références**

p. 26 **Ce qu'il faut retenir**

ÉTAT DES LIEUX

Une croissance infinie ne peut exister dans un monde aux ressources finies.

Monde / France

Actuellement, il faudrait que la Terre soit 1,75 fois plus grande pour régénérer ce que l'humanité consomme.

→ Si tous les terriens vivaient selon les habitudes des Français, il faudrait 2,69 Terres pour suivre le rythme.

Chaque année, **Footprint Network** calcule la date de dépassement qui correspond à la date à partir de laquelle a été consommé (empreinte écologique) l'ensemble des ressources que la Terre peut reconstituer en une année (biocapacité).

Date de dépassement 2022

en France

5 MAI

pour l'ensemble de la Terre

28 JUILLET

Santé

1. Gaz à effets de serre (GES)

S'il était un pays, le secteur de la santé serait le 5^e émetteur de GES sur la planète. Effectivement les systèmes de santé contribueraient de façon importante à l'émission des GES (10 % aux USA et 4,6 % en France).

Ceci serait dû au poids important (28 à 40 %) des achats de biens et de services de santé (matériel médical, dispositifs médicaux et produits pharmaceutiques). Il faut savoir qu'un quart des émissions de GES est ainsi généré en dehors du pays où sont dispensés les soins.

2. Polluants

Outre les émissions carbonées, le système de santé dépend de l'industrie plastique et chimique pourvoyeuse de pollution. À ce titre, la prévention ainsi que la phytothérapie sont des approches « vertueuses » à ne pas oublier. La maîtrise du risque infectieux pèse également lourd sur l'environnement local (désinfection, antibiotiques et antibiorésistance...).

3. Hypertechnologie

Elle participe à l'impact écologique via le secteur numérique, autant par la consommation d'électricité que par la fabrication du matériel souvent à l'autre bout du monde et nécessitant l'exploitation de la planète (terres et métaux rares). Dès lors, nous avons un devoir (et un pouvoir) d'implication dans le fonctionnement des structures de santé dans lesquelles nous exerçons, pour accompagner l'évolution des pratiques et des choix qui réduiront l'émission des GES et des polluants.

Perspectives

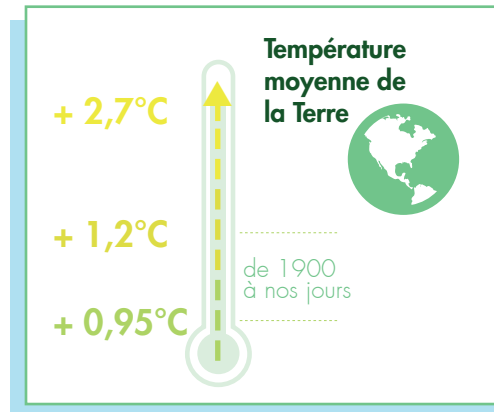
Le rapport annuel du GIEC indique que la température moyenne de la planète aurait augmenté de 0,95 à 1,20 °C depuis la fin du XIX^e siècle. Si cette augmentation venait à dépasser 2 °C par rapport au niveau préindustrialisé, cela entraînerait des conséquences catastrophiques et irréversibles sur le climat et l'environnement.

Le dernier rapport de l'ONU projette une hausse des températures à 2,7 °C.

→ Le monde est donc dans l'obligation de réduire de façon drastique ses émissions de GES.

Le secteur de l'énergie étant en Europe responsable de 80,7 % des émissions de GES, l'urgence est à décarboner nos énergies en Europe.

L'objectif de la loi « climat » de l'Union Européenne est de réduire de 55 % les émissions nettes de GES en 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 = séquestration de toutes les émissions de GES par les puits carbone (sols, forêts, océans).



le constat

EMPREINTE CARBONE PERSONNELLE

Avant d'évoquer notre action en tant que professionnel de santé, nous vous invitons à calculer votre empreinte personnelle comme moteur d'une prise de conscience individuelle.

Plusieurs simulateurs sont disponibles sur le net.



www.footprintcalculator.org

15 questions,
rapide et convivial



www.nosgestesclimat.fr

facile mais plus complet,
nécessitant 10 à 15 minutes

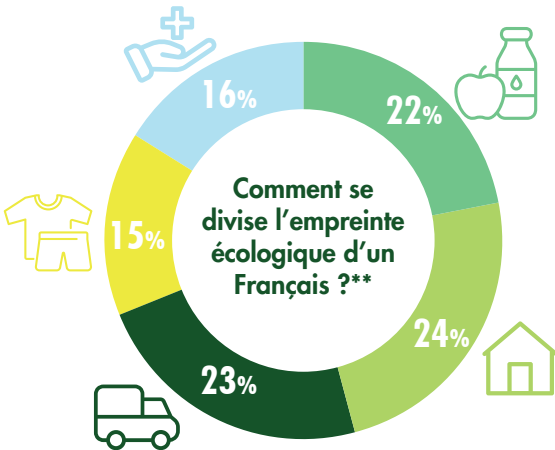
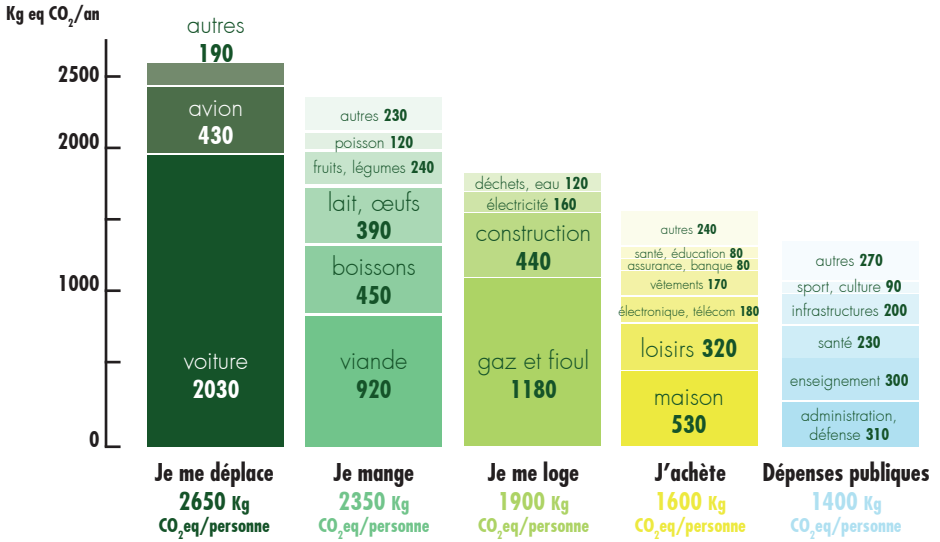
Commençons par
évaluer notre empreinte
carbone personnelle.
En moyenne,
12 tonnes de CO₂ / an.

Et vous ?



Empreinte carbone des Français*

En France, la moyenne de chacun est de 12 tonnes de CO₂ et se répartit ainsi :



Le GIEC a estimé que l'empreinte carbone individuelle à atteindre en 2050 est de 2 T !

De nombreuses applis ont été développées pour calculer en temps réel votre empreinte carbone (utilisation du GPS afin de documenter les transports) et adapter vos habitudes de vie : MyEarth, Carbon footprint & CO₂ tracker...

Sources : *statistiques.developpement-durable.gouv.fr ; Carbone 4 ; Agreste ; INSEE ; année 2019
 Traitement : ravijen.fr **Rapport WWF «L'autre déficit de la France»

LES ACTIONS

AU SEIN D'UN CABINET D'UROLOGIE

Le préalable recommandé par les experts du développement durable est de débuter par le bilan carbone du cabinet. Plusieurs prestataires privés proposent leurs services, ce qui a du sens quand la taille du cabinet est importante et qu'une dynamique d'équipe avec l'ensemble du personnel est requise.

L'ADEME a réalisé un guide qui s'adresse aux établissements de santé mais dont est issu ce tableau assez utile :

Fournitures et produits de santé	kg CO ₂ eq par unité
Table de réunion	60
Bureau	50
Chaise de bureau	50
Fauteuil d'examen	140
Gants en latex	0,00726
Gants en vinyle	0,00448
Produits pharmaceutiques par K Euros dépensés	moyenne : 380 produits hors Europe, hors OCDE : 1120 produits Europe OCDE : 190
Dispositifs médicaux par K Euros dépensés	moyenne : 315 produits hors Europe, hors OCDE : 706 produits Europe, OCDE : 100
Ordinateur portable	169
Ordinateur fixe	189 – 394 (selon la puissance)
Écran 21,5 pouces	136
Imprimante jet d'encre	106
Imprimante laser	191

Sources : selon les sources, un taux d'incertitude est associé aux valeurs annoncées.

ADEME « Modélisation et évaluation ACV de produits de consommation et biens d'équipements » 2018

ADEME, « Réalisation d'un bilan des émissions de GES : secteurs établissements sanitaires et médico-sociaux - Guide sectoriel 2020 », mars 2020.

Au niveau d'un cabinet médical, il faut donc maîtriser les flux entrants et sortants.



Faire le bilan carbone
du cabinet en évaluant :

- ✓ les flux entrants
(chauffage, transport, éclairage, énergie)
- ✓ et les flux sortants
(déchets)

Flux entrants Flux sortants

- consommation d'énergie

renouvelable ou non

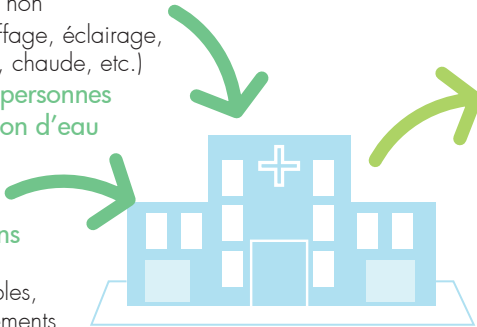
- activité (chauffage, éclairage, production, eau, chaude, etc.)

- transport de personnes et consommation d'eau

- achat de biens

(consommation, non consommables, matériel, équipements, etc.)

- achat de services



- déchets

(solides, liquide, eau usée, gazeux)

- déchets,

indirectement émis
(produits tout au long du cycle de vie, des consommations et achats)

Risques environnementaux :

épuisement des ressources, chute de la biodiversité, changement climatique, pollution (air, eau, sols)

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

RÉDUCTION DES GES ET DIMINUTION DE L'EMPREINTE CARBONE AU SEIN DU CABINET

La consommation d'énergie liée à l'utilisation du cabinet représente le poste le plus lourd écologiquement. L'augmentation des coûts liée à la crise vient illustrer l'urgence d'agir pour une conception plus vertueuse du bâti et de ses équipements.

Construire
ou
rénover ?

D'après l'ADEME, la construction d'un bâtiment neuf nécessite 40 fois plus de matériaux que la rénovation.

La construction

Elle obéit désormais à la Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020) qui a pour but de remplacer progressivement le concept de Bâtiment à Basse Consommation* par celui de BEPOS : bâtiment à énergie positive**, c'est-à-dire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme en :

→ Diminuant encore plus la consommation d'énergie

→ Diminuant l'impact carbone de la construction en ayant recours aux matériaux biosourcés et à la construction en bois

→ Installant des panneaux photovoltaïques pour produire sa propre énergie

*Réglementation Thermique 2012 : consommation d'énergie > 50 KWh/m²/an

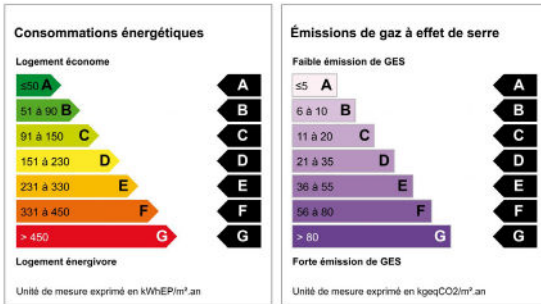
**BEPOS : bâtiment à énergie positive < 0 KWh/m²/an

La rénovation : l'objectif est une meilleure isolation

1. Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Visite par un professionnel avec remise d'un rapport et de 2 étiquettes.

France Rénov (<https://france-renov.gouv.fr/renovation>) peut réaliser un diagnostic gratuit et désigner les priorités pour la rénovation.



✓
Si rénovation du cabinet ou construction, faire un bâtiment à basse consommation d'énergie

2. Isolation

Les objectifs sont d'atteindre pour un BBC (bâtiment à basse consommation) une Résistance thermique (capacité à résister au transfert de la chaleur ou du froid) :

- $R > 7,5$ pour la toiture (partie du bâtiment la plus énergivore)
- $R > 5$ pour les murs
- $R > 3,5$ pour les sols

L'isolation peut être réalisée de l'intérieur mais réduit l'espace, ou par l'extérieur, ce qui est plus onéreux mais plus efficace, avec une attention particulière sur les ponts thermiques (notamment sur les ouvertures).

Energivie.info Alsace a réalisé un guide des matériaux à télécharger pour une isolation efficace et durable en détaillant les matériaux biosourcés à disposition.



www.ressources-caue.fr

3. Le chauffage

Quelques chiffres :

- Il représente 50 % des énergies consommées dans les bureaux en France.
- La température recommandée pour des activités de bureau se situe entre 19 et 21°C.
- Une diminution de 1°C de la température de consigne réduit de 5 à 10 % la consommation annuelle de chauffage.

Quelques pistes :

- Les chaudières à condensation sont les chaudières les plus performantes avec une économie d'énergie de 25 à 30 %.
- Ajouter un récupérateur de chaleur à condensation sur la chaudière classique réduit la facture de 15 %.
- Les pompes à chaleur (air/eau, eau/eau, et surtout géothermie) sont une option très efficace mais avec un éventail très large et complexe de choix techniques.
- Un geste simple : fermer les volets les soirs d'hiver.



4. Le chauffe-eau

Les besoins étant très limités, un simple ballon à production instantanée est souvent suffisant. Sinon privilégier un chauffe-eau thermodynamique ou à énergie solaire.



5. La ventilation du cabinet

Prioritaire du fait de l'importance du passage de la patientèle.

La VMC double flux permet de récupérer la chaleur de l'air vicié refoulé et de la restituer à l'air extérieur aspiré et ventilé dans les locaux du cabinet.



6. La climatisation

Devenue indispensable suite à l'évolution du climat.

Il faut privilégier, auprès de l'installateur agréé, du matériel de haute performance même si le surcoût est significatif. Le guide du site topten.fr permet d'éclairer ce choix. L'ADEME recommande la consigne de 26°C et rappelle l'importance des protections solaires (stores et volets) aux heures ensoleillées.



**Chauffage : pas plus de 21°C et idéalement 19°C.
Climatisation : max 26°C**



7. L'éclairage

Consomme en France 10 % de la production d'électricité.

L'accessibilité aux handicapés dans un cabinet médical exige un éclairage de 100 Lux, ce qui correspond à un niveau moyen d'éclairage. De même, les arrêtés régissant la rénovation des locaux supérieurs à 100 m² imposent le même niveau d'éclairage avec des normes de rendements qui privilégient les LED. Le site topten.fr est utile au choix des ampoules les plus économes (et durables). L'installation de détecteurs de mouvements dans les parties de circulation est imposée dans les bâtiments neufs.



8. Les aides financières

Sont possibles et vont, souhaitons-le, se diversifier compte tenu de l'évolution du climat politique français.

Consulter le site gouvernemental dédié : france-renov.fr (maprimerenov)



Utiliser des LED et des détecteurs de présence

LES TRANSPORTS

Les contraintes de chacun variant beaucoup selon les modes d'exercice et la situation géographique, notre propos se borne à suggérer des pistes.

État des lieux



Secteur des transports

(des personnes et des marchandises)

33 %

de la consommation d'énergie en France,
en hausse régulière depuis 50 ans
(accroissement du parc automobile à peine
compensé par la meilleure sobriété des véhicules)

principal émetteur de GES : 30 %
dont 96 % pour le seul secteur routier

principal pollueur de l'air
(56 % de l'oxyde d'azote, particules
fines, ultrafines, ozone...)

Déplacements domicile-travail

74 %

se font avec le **véhicule personnel**
même pour les petites distances

(56 % des Français pour des
déplacements de moins de 5 km).

Pour l'activité de consultation
médicale pure,
les **transports motorisés**
correspondent à plus

**80 % de la part des
émissions CO₂eq.**

Dès lors,
il s'agit d'un poste
énergétique
sur lequel
le levier d'action
est significatif.

- ✓ Choisir un mode de transport le plus responsable pour les membres du cabinet
- ✓ Essayer de mutualiser, si cela est possible, les déplacements des patients
- ✓ Usage de la téléconsultation à développer pour limiter les déplacements

Transport personnel domicile-cabinet



Laisser sa voiture au garage pour **utiliser un vélo** (ou marcher si la distance le permet) : choisir « une mobilité douce » dont la seule source d'énergie est son activité physique.

Outre la neutralité carbone, le vélo et la marche présentent plusieurs avantages :

→ Un bénéfice direct sur la santé (l'OMS recommande au minimum 30 minutes d'activité physique par jour) et ce, même en cas de pollution urbaine. De nombreuses études environnementales ont démontré que le bénéfice d'une activité physique dépasse de loin le risque de santé lié à l'exposition de la pollution (hors pics) urbaine.

→ Une meilleure maîtrise des temps de transport urbain :

marche = 6 km/h
vélo = 15 à 20 km/h



Passer à la **voiture électrique** : ne pas oublier que cette décarbonation ne concerne, dans le cycle de vie du véhicule, que son utilisation. Actuellement, le montant maximal de la prime à la conversion est de 6 000 € pour tout véhicule commandé avant le 31/12/2022.

Pour calculer l'impact du transport sur le climat :

agirpourlatransition.ademe.fr

particuliers/bureau/
deplacements/calculer-
emissions-carbone-trajets



Transport des salariés domicile-cabinet

L'évolution de la législation est constante et s'accompagne d'aides qui peuvent varier d'un territoire à l'autre.

→ Nous sommes tenus en tant qu'employeur de prendre en charge 50 % du prix des abonnements souscrits par les salariés qui choisissent les transports publics (train 2^e classe, bus, mais aussi location de vélos auprès de services publics) pour les trajets domicile-travail.

→ Cette prime est **cumulable avec le forfait mobilité durable** dans la limite globale de 800 €/an.

→ **Forfait Mobilité Durable (FMD)**

Afin de favoriser les transports à « mobilité douce » nous pouvons prendre en charge sous la forme d'une prime (exonérée de cotisations et de contributions sociales) dans la limite de 700 €/an/salarié en 2022 les frais domicile-trajet si le salarié utilise le vélo (avec ou sans assistance électrique), le covoiturage ou autre service de mobilité partagée ou le cyclomoteur.

→ Le **covoiturage** peut être développé via des applications dédiées : klaxit...

→ À l'embauche, à compétence égale, **privilégier les habitants du bassin de population** qui auront moins de distance à parcourir.



www.ursaf.fr
employeur
calculer-les-cotisations

Transport de nos patients

Introduire un principe de cohérence géographique dans un monde dans lequel les coûts de l'énergie ne vont pas évoluer à la baisse permet de sécuriser l'activité du cabinet en réduisant les frais de déplacement pour les personnels et la patientèle. Il est prévisible que ces coûts de déplacement constitueront un frein de plus en plus tangible, pour le personnel, les patients et le système de soin.

→ La **téléconsultation**, largement prônée lors du confinement, a montré ses limites en termes de qualité de relation médecin/malade et d'implication financière de nos tutelles. Elle reste néanmoins intéressante pour éviter le déplacement des patients (notamment sur de grandes distances) dans certains motifs de consultation comme le suivi ou les résultats d'examens et peut s'intégrer dans un planning dédié tels que le permettent aujourd'hui les fournisseurs en ligne de prise de RV.

→ Le **regroupement des soins** du patient semble également intéressant. Les hospitalisations à la journée organisées dans le cadre du parcours RAAC permettent de réunir tous les acteurs de soins (anesthésiste, kinésithérapeute, psychologue, infirmière, stomathérapeute...) mais aussi de limiter les déplacements du patient.

→ **Limiter les flux de déplacements** motorisés et les émissions des patients **en rapprochant l'offre de soin des zones de consommation** de services médicaux de consultation. Cela serait rendu possible via le développement des antennes de consultations « r approchées » : un praticien se déplaçant de façon hebdomadaire pour voir vingt patients dans leurs bassins de vie permet de réduire de façon conséquente les émissions liées aux déplacements.

→ **Limiter les émissions des personnels paramédicaux** : favoriser, à compétences égales, l'embauche de personnel résidant à proximité du lieu d'exercice.

→ **Lutter contre les choix de centralisation des centres de soins** qui augmentent mécaniquement les distances parcourues par les soignants, les patients et leurs familles.

des actions concrètes

ACHATS ÉCO-RESPONSABLES

Nous ne pensons pas qu'il y ait de consignes spécifiques à lister, mais plutôt un nouveau paradigme à proposer en priorisant certains critères :

- Essayer, avant tout achat, d'évaluer l'empreinte carbone du produit (made in ?) et/ou l'étiquetage énergétique (de G à A) pour orienter son choix.
- Privilégier les circuits courts.
- Préférer la réparation à l'achat de produits neufs.
- Consulter, avant l'achat, les écolabels des produits nécessaires au fonctionnement du cabinet (entretien, mobilier, papeterie...).



L'ADEME propose en ligne un outil interactif qui permet de retrouver l'écolabel correspondant à la gamme de produit recherché.

[www.agirpourlatransition.
ademe.fr](http://www.agirpourlatransition.ademe.fr)
particulier
labels-environnementaux

Le [site topten.fr](http://site.topten.fr) permet également d'éclairer les choix en électroménager, éclairage, informatique.

Concernant le point d'eau recommandé par l'HAS dans son guide sur l'hygiène au cabinet médical mais aussi fort utile avant une débitmétrie, il faut privilégier une fontaine à eau raccordée sur le réseau d'eau potable avec gobelets compostables ou lavables.

des actions concrètes

INFORMATIQUE

Ordinateurs, téléphones, box sont indispensables au quotidien, aussi bien à titre personnel que professionnel. Nous ne pouvons pas nous en passer, mais une évolution de nos pratiques peut permettre de baisser la note écologique. En effet, **en 2020, l'informatique représentait 8 % des consommations électriques et 4 % des émissions de GES mondiales** (chiffre qui devrait doubler sur les estimations en 2025).

Les phases de fabrication et d'utilisation sont consommatrices d'énergie, de ressources rares et de voyages conséquents. Il est ensuite nécessaire de stocker, sécuriser les données via les réseaux, serveurs et data centers, également très énergivores.

Mais en considérant le seul impact carbone, c'est lors de la phase de fabrication que le numérique pèse le plus lourd.

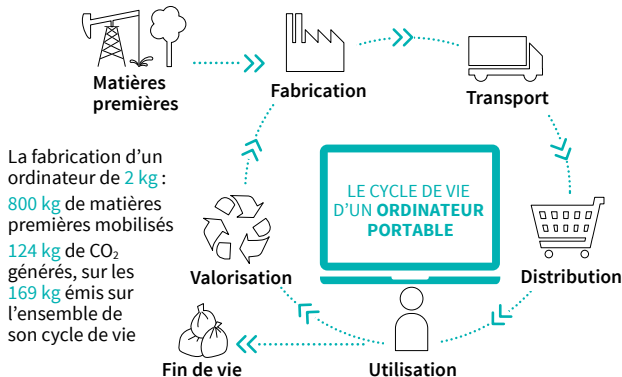
QUELQUES CHIFFRES

1 recherche sur internet
= 1 g de CO₂

Envoi d'un mail sans pièce jointe
= 4 g de CO₂

avec pièce jointe
1 Mo, soit une photo
= 20 g de CO₂

LE CYCLE DE VIE D'UN ORDINATEUR



* Schéma extrait de «La face cachée du numérique», ADEME

Nos conseils de sobriété numérique



Essayer de **mutualiser les imprimantes** au sein du cabinet



Privilégier le **WIFI** et désactiver la 4 ou 5G dès l'arrivée au cabinet



Limitier le stockage des données à l'essentiel



Garder le matériel le plus longtemps possible : passer de 2 à 4 ans d'usage permet d'améliorer de 50 % le poids écologique



Possibilité d'acheter du **matériel reconditionné** ou acheter des **équipements éco-conçus** porteurs d'un écolabel



Si un travail à distance est nécessaire et que l'ordinateur au cabinet doit rester allumé, ne pas oublier d'**éteindre l'écran**



Possibilité de choisir des **navigateurs responsables** qui soutiennent des projets écologiques tels que ECOSIA (www.ecosia.org) ou LILO (www.lilo.org)



Débrancher systématiquement les équipements qui ne sont pas utilisés, les chargeurs et les transformateurs



Nettoyer régulièrement sa boîte mail pour éviter de stocker des données inutiles et penser à vider la corbeille (*un mail stocké dans une corbeille = 10 g de CO₂/an*)

Le Smartphone : pas si smart pour la planète...

3/4

de son impact carbone

est dû à sa fabrication et son assemblage (*en Asie et aux USA essentiellement*)

200 Kg de matière = 1



matériaux et métaux extraits aux 4 coins du monde (*Amérique, Afrique, Asie et Océanie*)

4 fois



le tour de la terre entre sa conception et sa vente

- ✓ **Essayer de le changer plutôt tous les 4 ans que tous les 2 ans**
- ✓ **Le rapporter s'il est HS car 80 % de son poids sera recyclé** (actuellement seuls 5 % sont recyclés)

GESTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Il est nécessaire de **sensibiliser l'ensemble de l'équipe à la démarche de gestion des déchets.**

Idéalement, un référent développement durable doit être identifié dans le cabinet afin d'être moteur.

L'objectif est la **diminution des déchets**, la **sécurité dans la gestion des déchets médicaux**, et, **l'intégration de la démarche des 5R** (refuser, réduire, réutiliser, recycler et repenser).

- **Éviter de prendre les notices** médicamenteuses ou flyers que donnent les délégués médicaux
- **Autocollant Stop Pub** : en moyenne -30 kg de papier/an.

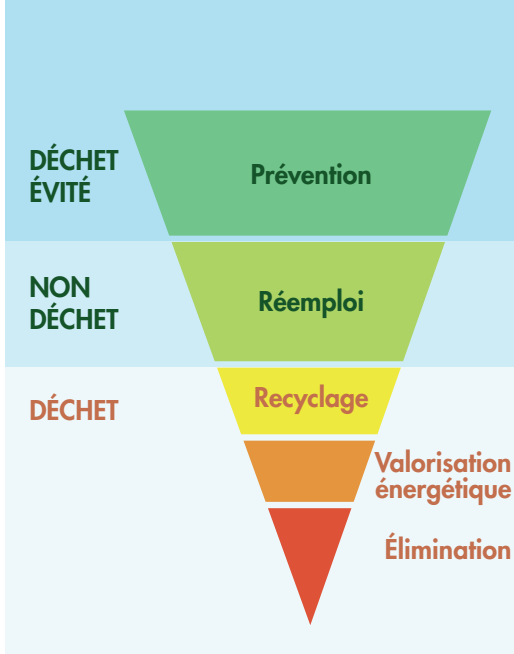
- **Mutualisation des biens** au sein du cabinet (imprimantes, broyeuses à papier).
- Voir avec les fournisseurs pour **limiter les emballages.**

- **Imposer un tri à la source**, uniquement pour les déchets non dangereux (pas pour les DASRI par exemple).
- Les **cartouches d'encre et les équipements électriques** peuvent être déposés dans des points de **collecte spécifique.**
- Savoir **repérer les matériels recyclables** souvent identifiés par le logo Triman.



- Acheter du **matériel reconditionné** si faisable.
- **Donner le matériel devenu obsolète** à des organismes sociaux après avoir retiré les données sensibles.

- Part de la prévention, agenda, déplacements et matériaux utilisés.
- Établir des **critères d'achats responsables.**



Des formations seront utiles pour optimiser la gestion des déchets.

De nombreuses associations, telles que Zero Waste France (www.zerowasteFrance.org) proposent des actions de sensibilisation, avec ateliers ou conférences.

Source : Zero Waste France

Les différents types de déchets

Les déchets produits par un cabinet médical peuvent être des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Il peut également y avoir des déchets plus classiques appelés déchets d'activités de soins non dangereux (DASND).

On ne doit également pas méconnaître la capacité de produire et de sélectionner des déchets recyclables, tels que le papier, le carton. Tous les papiers se recyclent sauf l'essuie-tout, le papier cadeau (sauf papier kraft) et le papier hygiénique.

⚠ Concernant le papier, il faut être vigilant et protéger les données écrites sensibles. Les cabinets doivent donc s'équiper d'une broyeuse à papier afin de favoriser le recyclage.



Les DASRI

Les DASRI doivent être isolés dès leur production et conditionnés dans des emballages spécifiques avec une filière d'évacuation spécifique (Article 1335-5, 1335-6, 1335-8 du CSP).

Le stockage

Selon l'arrêté du 24 novembre 2003 :

Les **déchets perforants** doivent être

- mis dans des **collecteurs** (norme NFX30-500),
- placés à **proximité immédiate** (50 cm idéalement),
- **sans être remplis** au-delà de la marque supérieure indiquant qu'ils ont pleins,
- **hors de la portée des patients**,
- **en aucun cas à même le sol.**

Les **déchets plus volumineux solides** doivent être mis **dans une caisse** (norme NF EN 12740).

Les **déchets** doivent ensuite être **placés dans des conteneurs réservés à leur collecte** (norme NF X 30-501).

L'évacuation

L'arrêté du 7 septembre 1999 précise le délai maximum autorisé avant l'évacuation du cabinet :

Déchets < 5 kg/mois :

à l'abri de la chaleur et dans un conteneur étanche, ils peuvent être évacués dans les 3 mois.

Déchets entre 5 kg et 100 kg/semaine :

ils peuvent être stockés uniquement 7 jours dans un local identifié aux parois lavables, avec une arrivée d'eau et une zone d'évacuation des eaux usées.

Au-delà de 100 kg de déchets/semaine :

ils doivent être évacués dans les 72h.

Les déchets doivent être évacués avec un sur-emballage ou dans un conteneur agréé :

Si leur poids est < 15 kg ils peuvent être transportés en véhicule personnel.

⚠ Les véhicules à 2 ou 3 roues sont interdits.

Ils doivent être évacués auprès de **prestataires de service agréés** dont les coordonnées peuvent être récupérées auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Certaines mairies ont des collectes et déchetteries organisées (Art R1335-3). Il faut avoir établi une convention écrite et le bordereau de suivi (*formulaire Cerfa 1132*01*) doit être conservé par le cabinet médical 3 ans (Art R1335-4).

Vous pouvez aussi **passer une convention avec un établissement de santé** pour évacuer vos déchets de façon plus simple.

✓ Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

✓ Connaître les règles de gestion des déchets

✓ Penser au recyclage notamment des cartouches d'encre

✓ Acheter une broyeuse de papier, ce qui en plus anonymise les données



POUR ALLER PLUS LOIN

les références

Livre

« Le guide du cabinet de santé écoresponsable » du Dr Alice Baras (Presses de l'EHESP), qui a contribué à nombre de paragraphes de notre guide.

Formations

Elles peuvent concerner le rapport entre la santé et l'environnement avec notamment 3 DU de médecine environnementale (Nice-Montpellier, Bordeaux, Créteil), mais aussi plus globalement l'approche d'un cabinet écoresponsable (société de conseil animée par le Dr Baras).

Prestataires

De nombreuses sociétés (facilement identifiables par une recherche sur internet) proposent leurs services pour établir un diagnostic énergétique, un bilan carbone du cabinet et proposer +/- d'accompagner un plan d'action.

Site de l'ADEME

LA REFERENCE avec une mine d'informations disponibles, dont *La face cachée du numérique* et *Conseils de sobriété numérique*

Conclusion

Nous ne devons **pas détruire la santé de notre planète en soignant nos concitoyens**. Une prise en charge collective est en cours. Mettons en place, dès à présent, une action personnelle en **adoptant un mode de vie plus durable au quotidien aussi bien au niveau personnel que professionnel**.



CE QU'IL FAUT RETENIR

à minima

L'empreinte carbone personnelle



Commençons par **évaluer notre empreinte carbone** personnelle. En moyenne, 12 tonnes de CO₂ par an. Et vous ?



Faire le bilan carbone du cabinet en évaluant les flux entrants (chauffage, éclairage, énergie) et les flux sortants (déchets)

Les économies d'énergie au cabinet



Si rénovation du cabinet ou construction, faire un **bâtiment à basse consommation d'énergie**



Chauffage pas plus de 21°C et **idéalement 19°C**



Climatisation max 26°C



Utiliser des **LED et des détecteurs de présence**

Les efforts sur les transports



Choisir un **mode de transport le plus responsable** pour les membres du cabinet



Essayer de **mutualiser**, si cela est possible, **les déplacements des patients**



Usage de la **téléconsultation à développer** pour limiter les déplacements

La sobriété numérique et sur les équipements



Nettoyer régulièrement sa boîte mail pour éviter de stocker des données inutiles et pensez à vider la corbeille. Un mail stocké dans une corbeille = 10g de CO₂/an



Garder le plus longtemps possible : passer de 2 à 4 ans d'usage permet d'améliorer de 50 % le poids écologique



Achats écoresponsables correspondants à l'écolabel



Débrancher systématiquement les équipements qui ne sont pas utilisés, les chargeurs et les transformateurs.



Limiter le stockage des données à l'essentiel



Privilégier le WIFI et désactiver la 4 ou 5G dès l'arrivée au cabinet



Garder un ordinateur 4 ans plutôt que 2 ans

La gestion des déchets



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas



Connaître les règles de gestion des déchets



Penser au **recyclage** notamment des **cartouches d'encre**



Acheter **une broyeuse de papier**, ce qui en plus anonymise les données



11, rue Viète
75017 Paris
urofrance.org